

## NOTE DE SERVICE

N° 09-057-V37 du 21 décembre 2009

NOR : BCF Z 09 00057 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2009

PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATÉGORIE C

ANALYSE

Date d'application : 21/12/2009

MOTS-CLÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ; CONCOURS DE RECRUTEMENT ; CATÉGORIE C

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 09-008-V37 du 26 janvier 2009

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

AS	CPS	CE	CNGC	CCCE	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T
CSOM	CSE	DNID	EP									

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels  
École nationale du Trésor public*

## SOMMAIRE

<b>1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS À TITRE INTERNE .....</b>	<b>3</b>
1.1. La présentation des conditions .....	3
1.2. Le contrôle des conditions.....	3
<b>2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS .....</b>	<b>4</b>
3.1. La préparation par correspondance .....	4
3.2. La journée introductive de méthode.....	4
3.3. Le galop d'essai.....	4
3.4. Le site et le forum dédiés à la préparation .....	4
<b>4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE.....</b>	<b>5</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C.....	6
ANNEXE N° 2 : Modalités d'inscription .....	7

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État organiseront en 2010 un concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre interne aux épreuves de ce concours, l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère organise, à partir du mois de février 2010, un enseignement à distance.

## **1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS À TITRE INTERNE**

### **1.1. LA PRÉSENTATION DES CONDITIONS**

La préparation est ouverte aux agents qui réunissent les conditions de participation au concours fixées par le statut particulier des agents d'administration du Trésor public (décret n° 68 - 464 du 22 mai 1968 modifié).

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires employés sous contrat de droit public de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, au moins une année de services civils effectifs au sein de la Fonction publique (cf. article 9 du statut particulier).

Il est précisé que pour les agents non titulaires employés à temps non complet, cette condition s'apprécie de date à date, sans proratisation liée à leur temps de travail.

### **1.2. LE CONTRÔLE DES CONDITIONS**

Le dispositif d'inscription à la préparation par correspondance repose désormais sur une procédure d'inscription en ligne.

Les candidats s'inscrivent sous leur propre responsabilité et doivent s'assurer au préalable qu'ils remplissent effectivement les conditions requises pour s'inscrire au concours.

En cas de doute à ce sujet, ils pourront se rapprocher du service des ressources humaines de la direction locale dont ils dépendent. Dans l'éventualité où certaines personnes déjà inscrites ne rempliraient pas les conditions requises, elles seraient automatiquement radiées de la préparation et aucun remboursement des frais engagés ne serait effectué.

## **2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE**

La nature et le programme des épreuves du concours interne pour le recrutement de personnels de catégorie C (cf. arrêté du 7 avril 2009 modifiant l'arrêté du 17 mars 2008 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours pour le recrutement de personnels de catégorie C du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique) sont précisés en annexe n° 1.

### 3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

#### 3.1. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

La préparation se déroulera uniquement par correspondance et se présentera sous la forme de 5 fascicules périodiques qui seront diffusés de *fin février à fin juillet 2010*.

Les fascicules contiendront :

- des conseils méthodologiques ;
- des fiches de travail ;
- des sujets et corrigés de devoirs.

Les candidats peuvent choisir de recevoir la préparation écrite sous forme de fascicules « papier » ou de cédéroms (le choix est à faire lors de l'inscription, il est irrévocable). Ceux qui choisissent le support cédérom doivent bien entendu disposer à domicile des outils nécessaires à sa lecture (micro-ordinateur équipé d'un lecteur cédérom). Chaque candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul de ces supports.

#### 3.2. LA JOURNÉE INTRODUCTIVE DE MÉTHODE

Le conseiller formation organisera au plan départemental une journée d'information pour présenter aux candidats la préparation et leur donner des conseils de méthode leur permettant d'aborder celle-ci dans les meilleures conditions.

L'École nationale du Trésor public (ENT) diffusera prochainement un courrier spécifique précisant les modalités d'organisation de cette journée.

#### 3.3. LE GALOP D'ESSAI

Un galop d'essai sera vraisemblablement organisé en *juin 2010* au plan départemental, dans des conditions aussi proches que possible de celles du concours. Il portera sur les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ces épreuves d'entraînement seront précisées aux responsables des directions locales en temps utile.

#### 3.4. LE SITE ET LE FORUM DÉDIÉS À LA PRÉPARATION

Le site dédié à la préparation au concours commun catégorie C est accessible sur Magellan (portail « Les femmes et les hommes / Accès général », « Préparations aux concours », puis menu déroulant « Les concours administratifs / Agent d'administration interne »).

Ce site constitue un espace d'informations et de ressources utiles sur le métier, le concours et la préparation au concours commun catégorie C.

Par ailleurs, les candidats inscrits à la préparation ont à leur disposition un forum qui est un lieu d'échanges sur les sujets se rapportant *exclusivement* à la préparation au concours. Toutefois, les candidats ne doivent pas y diffuser leur plan ou leurs idées. À défaut, les copies ne seront pas corrigées.

La charte ministérielle d'usage des technologies de l'information et de la communication rappelle les règles déontologiques de l'usage du forum.

Ainsi, l'usage du forum doit être conforme aux obligations de réserve, de discrétion et de neutralité des fonctionnaires. Il ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et ne doit pas mettre en cause l'intérêt et la réputation de l'administration.

L'utilisateur du forum doit s'exprimer avec prudence et courtoisie, et s'interdit de produire, de collecter ou de transmettre des données, messages ou œuvres en infraction avec la législation, notamment les messages diffamatoires, racistes, xénophobes, portant atteinte à la décence ou constituant une diffusion de fausses nouvelles.

L'utilisateur du forum doit également s'engager à ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour but de masquer sa véritable identité ou d'usurper l'identité d'autrui.

Les manquements à ces principes, qui seraient regardés comme des fautes professionnelles, sont susceptibles d'entraîner pour l'utilisateur des sanctions disciplinaires sans préjudice d'éventuelles actions pénales ou civiles à son encontre.

Un modérateur de forum est chargé de veiller au respect de ces règles.

#### **4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE**

Les candidats qui désirent s'inscrire à cette préparation à distance devront procéder à leur inscription en ligne à partir du lien suivant : [http://alize.alize/crp/eleves/prepa\\_concours/index.htm](http://alize.alize/crp/eleves/prepa_concours/index.htm) avant le 18 janvier 2010.

Les consignes d'inscription détaillées figurent en annexe n° 2.

Les candidats qui le désirent pourront obtenir un bulletin d'inscription "papier" en contactant la responsable pédagogique de la préparation : Évelyne MARTIN (tél. : 01 58 64 80 03 - evelyne.martin@finances.gouv.fr).

L'attention des responsables des directions locales est appelé sur le fait que la date limite d'inscription doit être impérativement respectée. Aussi, leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

Toute question relative à cette préparation devra être formulée auprès du service des préparations aux concours de l'ENT ([tgent.prepa@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgent.prepa@dgfip.finances.gouv.fr)).

*Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.*

LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DU TRÉSOR PUBLIC,

Robert FORTÉ

## ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C

Le concours commun interne pour le recrutement de personnels de catégorie C comprend une épreuve de préadmissibilité, une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant prévu.

Toute note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves, avant application des coefficients, est éliminatoire.

### *Épreuve de préadmissibilité :*

Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat (durée : 1 h 30 ; coefficient 1).

### *Épreuve d'admissibilité :*

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres, ... (durée : 3 heures ; coefficient 2).

### *Épreuve d'admission :*

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État (durée : 15 minutes – coefficient 2).

Les connaissances et aptitudes attendues des candidats sont du niveau du diplôme national du brevet.

## ANNEXE N° 2 : Modalités d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

-----

### PRÉPARATION AU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATEGORIE C - Session 2010 -

Pour vous inscrire à la préparation au concours commun interne de catégorie C, vous devez aller sur le lien suivant:

- [HTTP://ALIZE.ALIZE/CRP/ELEVES/PREPA\\_CONCOURS/INDEX.HTM](http://ALIZE.ALIZE/CRP/ELEVES/PREPA_CONCOURS/INDEX.HTM)
- un mail vous sera ensuite adressé vous permettant d'accéder au bulletin d'inscription qu'il conviendra de remplir et d'éditer.
- vous devez joindre au bulletin d'inscription un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, à titre de participation forfaitaire aux frais, d'un montant de :



**32 euros (version papier)**



**12 euros (version cédérom)**

- Adressez votre règlement **le 18 janvier au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) au régisseur de l'IGPDE – *Immeuble Le Valmy – 18 avenue Léon Gaumont – 75020 PARIS.*

L'IGPDE ne remboursera, en aucun cas, les frais engagés qui ne constituent qu'une participation partielle et forfaitaire aux frais d'organisation.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) sera transmis par courrier électronique après validation définitive de l'inscription par les services de l'IGPDE.

**Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.**

Nul ne peut être inscrit à plus de trois préparations durant la même année civile.

**ISSN : 0984 9114**